

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

12 janvier 2014

Présents : Raymond GAGNE, Maire, Raphaël ALLIRAND, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU

Excusé : Jean GIBERT

Absent : Yves GIRE

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 14h10

Rappel ordre du jour :

- Délibération : dossier DETR
 - Convention d'adhésion au service « médecine préventive » du Centre de Gestion de Haute Loire
 - Dépenses d'investissement
 - Délibération : validation de la Commission d'appel d'offres pour les marchés des lots 3, 4 et 6 (aménagement de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat)
 - Demande de subvention toitures typiques lauzes de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat
 - Ouverture ligne de crédit
 - Questions diverses
-

• Signatures du Registre

Signature du registre des présences.

• Projet DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

La DETR vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural. Les critères proposés sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et EPCI à fiscalité propre, déjà en vigueur dans l'un ou l'autre des deux dispositifs fusionnés.

Cette dotation unique, d'un montant de 615 millions d'euros, sera répartie plus tôt dans l'année avec des critères d'éligibilité simplifiés et des critères de répartition des enveloppes départementales stables et lisibles :

- une première part répartie en fonction de la population regroupée et du potentiel fiscal ;
- une deuxième part répartie en fonction de la densité et du potentiel financier.

La commission retient 10 catégories d'opérations prioritaires.

La commune de Moudeyres peut solliciter la DETR pour les catégories suivantes :

- bâtiments communaux et communautaires,
- aménagement de bourgs et de villages, y compris petit patrimoine,
- soutien à l'activité économique,
- soutien à l'activité touristique

Les autres catégories ne nous concernent pas, soit parce que nous ne possédons pas les équipements (école, gymnase, baignade, etc.), soit parce qu'il s'agit de domaines de la compétence qui ont été transférés à la Communauté de communes.

Les dossiers doivent être déposés rapidement. Les travaux ne peuvent néanmoins pas débuter avant l'établissement de l'attestation de dossier complet établi par les services de la préfecture.

Après débat des membres du Conseil, il est décidé qu'une demande DETR sera établie dans la catégorie « aménagement de bourgs et de villages ».

En effet, les abords du Cimetière ne sont pas terminés : parking, voiries, étanchéité du lavoir.
Les travaux sont estimés à environ 20 000 € HT.

35 % proviendraient de la DETR,
et 7200 € vont être demandés au titre de la réserve parlementaire de Gérard Roche.
et le restant serait en fond propre.

Le Conseil Municipal de Moudeyres, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de DETR sur l'aménagement des abords du Cimetière.

Et propose de faire une demande de réserve parlementaire auprès des services de Gérard Roche afin de réaliser ces abords.

- **Convention d'adhésion au service « médecine préventive » du Centre de Gestion de Haute Loire.**

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention auprès du service médecine du Centre de Gestion de la Haute-Loire afin d'assurer les examens médicaux à l'embauche ou périodiquement des salariés de la Commune.

- **Convention relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé entre le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Loire et la commune pour le temps des travaux de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat.**

Le Conseil Municipal approuve la convention auprès du Centre de Gestion de la Haute-Loire afin d'assurer sécurité et protection aux artisans le temps des travaux.

- **Délibération dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de financer les dépenses d'investissement jusqu'à hauteur des crédits du quart de l'exercice 2014.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à mandater, dans la limite du quart, des dépenses de l'année précédente.

- **Délibération : validation de la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la Chaumière des Saveurs**

Les lots 3, 4 et 6 (chaume, menuiserie acier intérieure, charpente) ont été pourvus.

Le Conseil municipal délibère favorablement au choix retenu.

- **Demande de subvention toitures typiques lauzes de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat**

Une demande de subventions toitures typiques lauzes doit être faite en vue de la réfection d'une partie du toit de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat.

- **Ligne de crédit**

De nombreuses recettes provenant des subventions pour la réalisation de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat ne sont pas encore versées sur le compte de la commune. Cette situation de la trésorerie impose au maire Raymond Gagne de proposer au Conseil l'ouverture d'une ligne de crédit provisoire qui sera remboursée au fur et à mesure des paiements de ces différentes recettes.

Le Conseil municipal délibère favorablement pour ouvrir une ligne de crédit de 200 000 € et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

- **Questions diverses**

- Des informations sur les locations de la commune :
 - La famille Duran libérera son logement le 1^{er} mai mais garde en location un garage pour 30 € par mois.
 - Remettre les logements en location auprès de l'OPAC, « le bon coin », un journal en Ardèche...
 - Jacques Machet va également quitter le logement situé derrière la mairie, il garde en location le garage pour 30 € par mois.
 - Ce logement redeviendra gîte rural, il faut prendre contact avec les services de la MDDT.
- Ramassage scolaire
La délibération prise lors du Conseil municipal du 5 novembre 2013 est annulée.
Le transport scolaire pour les collégiens (7 enfants) va coûter **6350 €** pour l'année scolaire 2013-14 (2500 € pour le transport les lundi, mardi, jeudi et vendredi de Moudeyres au Monastier et 3850 € pour le mercredi).
Le Conseil fait remarquer le prix très élevé de cette prestation.

Fin de séance 16 h